

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Etaient présents : MM. PLOT.MOREAU. Mme GILBERT.M.ETOURMY.Mme ROINARD.
MM. JEUNE.ROUSSELET. Mme COLLOT. M. DINALLE. Mme FOUQUENET. MM. FROISSARD.
LEGUE. Mme LEHAY. MM. De PANAFIEU. PINIAU. Mme RICHERT.

Excusés et représentés :

M. GUILLET un pouvoir à M. PLOT
M. CERBELAUD un pouvoir à Mme FOUQUENET
Mme THIBEAULT un pouvoir à Mme GILBERT

Absents excusés non représentés :

M. PROUST- Mme AUBERT

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.09.2012

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION MAISON MEDICALE

RESILIATION MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CABINET AMC

Un marché a été signé avec AMC Architectes pour la construction de la maison médicale.

Il a été notifié le 25 juin 2012.

AMC Architectes a fait un premier projet.

Puis, une kinésithérapeute a exprimé le souhait de s'installer à Précigné.

Un agrandissement de la maison médicale est donc nécessaire.

Compte tenu de la modification importante du projet, il est impossible de faire un avenant au marché signé avec le Cabinet AMC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de résilier le marché signé avec le Cabinet AMC Architectes, autorise le Maire à notifier cette décision au Cabinet AMC Architectes, à lui régler toutes les sommes restant dues pour le travail effectué puis à lancer une nouvelle consultation.

MAISON MEDICALE NOUVELLE CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE

Afin de lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une maison médicale,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à :

- lancer la procédure de marché sous forme de procédure adaptée, en application de l'article 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

Monsieur PLOT Francis, Maire, est désigné en qualité de pouvoir adjudicateur et autorisé à signer le marché correspondant.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012.